



Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le 13/12/2021

ID : 063-200071199-20211207-CCPL\_2021\_169-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 30 novembre 2021

Date d'affichage : 30 novembre 2021

### SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'on deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

#### Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

#### Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-169 : ECONOMIE - TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Rapporteur : Marc CARRIAS

Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,  
Vu la délibération n°2020-123 autorisant la signature du contrat Territoires d'industrie ou son avenant,  
Vu le contrat Territoires d'industrie Riom-Vichy et son avenant,

Considérant que le programme « Territoires d'industrie » défini par l'Etat permet de bénéficier d'actions spécifiques pour soutenir les entreprises industrielles et leur implantation ou essor,

Considérant qu'afin d'assurer le pilotage efficace du programme, il convient de prévoir le recrutement d'un chef de projet « Territoires d'industrie » chargé de la coordination du projet et son animation à l'échelle des cinq EPCI partenaires,

Considérant la proposition de financement partiel de ce poste par l'Etat sur des crédits du FNADT à hauteur de 80 % avec répartition du reste à charge par les cinq EPCI tel que défini ci-après,

### Financement du poste sur 2 ans

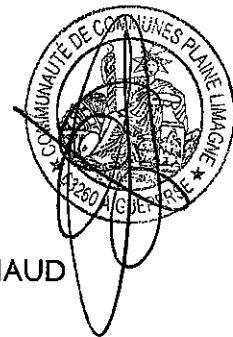
Dépenses		Recettes	
Salaire chargé	100 000,00	Subvention FNADT	80 000,00
		Vichy communauté	7 351,02
		Combrailles Sioule et Morge	1 697,96
		St-Pourçain Sioule Limagne	3 048,00
		Plaine Limagne	1 895,58
		Riom Limagne et Volcans	6 007,44
<b>Total</b>	<b>100 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>100 000,00</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver les termes de la convention annexée ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 13/12/2021

Le président,

